

## **COMITE D'HYGIENE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIAL DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 20 JUIN 2016**

### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ain  
Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

#### **REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)**

Monsieur Nicolas JAMBON (F.S.U.)  
Monsieur Philippe MALLET (FSU)  
Madame Sylvie JACKOWSKI (UNSA)  
Monsieur Saïd BERRAKAM (FNEC FP FO 01)  
Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO 01)

#### **REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)**

Monsieur Yoann ROBERT (FSU)  
Madame Valentine CONRAUX (UNSA)  
Monsieur Jean-Marc BROYER (FNEC FP FO 01)

#### **Assistaient également à la réunion**

Monsieur Daniel BOUSQUET, inspecteur santé et sécurité au travail  
Monsieur Louis DUMONT, médecin de prévention  
Monsieur Yves ESPOSITO, conseiller départemental de prévention  
Madame Claire-Cécile FERRAROLI, assistante sociale des personnels

Monsieur l'IA-DASEN ouvre la séance à 14h10. La FSU fait une demande d'ajouts à l'ordre du jour, et souhaite évoquer la situation du collège de Villars-les-Dombes, récemment impacté par les intempéries. Cette demande reçoit l'agrément de Monsieur l'IA-DASEN.

### **Point 1 : enquête sur les usages du numérique des personnels de l'éducation nationale dans le département de l'Ain :**

En préambule, Monsieur l'IA-DASEN félicite les participants pour la qualité de l'analyse de l'enquête. Il laisse la parole à M. Jambon pour une présentation plus exhaustive des résultats.

M. Jambon explique que cette enquête est le résultat d'une année de travail. Il remercie l'administration qui en a permis la diffusion à l'ensemble des agents dans le département. Les résultats doivent permettre d'arriver à un constat partagé. M. Jambon évoque des résultats plutôt inattendus. Il précise que le rapport présenté ne comporte que les tendances les plus significatives et ajoute qu'il serait prématuré d'en tirer des conclusions hâtives. M. Jambon demande à ce titre la création d'un groupe de travail d'ici l'automne pour examiner plus avant cette question. Monsieur l'IA-DASEN en accepte le principe.

M. Jambon fait ensuite remarquer que si certaines propositions peuvent s'avérer onéreuses, d'autres peuvent être mises en œuvre en optimisant l'utilisation des technologies numériques. Une communication directe permet par exemple souvent de répondre efficacement à certaines problématiques.

M. Jambon demande à ce que les résultats soient diffusés à l'ensemble des personnels, compte tenu de l'important taux de participation (30,4% taux de réponse global, 38% en lycée, mais peu important dans les écoles et les services de la DSDEN). Puis M. Jambon présente les résultats de l'étude (cf. annexe).

Monsieur l'IA-DASEN remercie M. Jambon pour cette présentation, et ouvre les débats.

L'UNSA fait tout d'abord remarquer que, si le travail réalisé doit être reconnu pour sa consistance, il est regrettable que le dépouillement ait été fait exclusivement par la FSU. L'UNSA aurait souhaité être associée au travail d'analyse.

M. Esposito fait ensuite remarquer qu'à aucun moment la question des bénéfices liés à l'usage du numérique n'a été abordée dans le questionnaire : gain de temps dans échanges de mail, utilisation par les élèves en situation d'enseignement.

Monsieur l'IA-DASEN explique qu'effectivement le numérique allège d'une manière globale les conditions de travail, même si des pistes d'amélioration sont toujours à explorer.

Mme Jackowski expose ensuite les résultats d'une enquête nationale sur le même sujet réalisée par l'UNSA. Concernant l'impact de l'usage des technologies numériques par rapport à l'âge des agents, les résultats vont à l'encontre de ceux de l'enquête présentée aujourd'hui en CHSCTD.

La FSU fait observer que 4800 personnels n'ont ouvert aucun des 5 messages électroniques envoyés sur leur messagerie professionnelle. Elle fait valoir le fait que dans le 1<sup>er</sup> degré, il y a une faible habitude du mail académique. Il s'avère ainsi très souvent nécessaire d'envoyer les messages sur la boîte personnelle des agents ce qui est problématique pour la vie privée des personnels. En outre, dans le 2<sup>nd</sup> degré, les établissements fournissent une adresse mail privée, qui vient en concurrence avec le mail académique. Les cultures professionnelles du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés sont différentes.

Mme Conraux fait remarquer que de nombreux enseignants de LP déclarent être en difficulté face aux technologies numériques et dans leurs rapports humains. L'UNSA fait remarquer qu'au départ les technologies numériques étaient utilisées pour réaliser des recherches avec les élèves, et que de plus en plus les usages évoluent vers des pratiques intégrées dans les cours au quotidien. L'UNSA fait aussi remarquer que le numérique est aussi source de sollicitations supplémentaires, qui peuvent rapidement devenir chronophages, d'autant que ces demandes ne sont pas organisées dans le temps, entraînant une surcharge et un sentiment de retard permanent.

La FSU évoque le volume des messages électroniques reçus par les personnels, en permanente inflation, et évoque la peur de la perte d'informations. M. Jambon propose une réflexion sur les volumes et délais de réponse aux mails reçus. Mme Conraux et M. Bousquet évoquent pour leur part le site intranet IDEAL où pourront être stockés puis récupérés les documents, ce qui devrait permettre d'organiser et de trier l'information.

Le docteur Dumont précise les risques liés aux TMS et à la fatigue visuelle, et rappelle que ces différents risques sont corrélés. M. Bousquet poursuit en expliquant qu'une ergonomie inadaptée des postes de travail ne peut engendrer que des TMS et de la fatigues visuelles. Ce n'est donc pas tant le temps d'utilisation que l'installation du poste et de la personne qui génèrent les risques.

Mme Conraux propose de mettre à disposition du CHSCTD la charte d'utilisation de la messagerie électronique en cours de construction dans son établissement. L'objectif est d'arriver dès la prochaine rentrée scolaire à réguler l'information par rapport à l'immédiateté de réponse exigée par les parents. L'expérience de communication inter-élèves ne s'est pas avérée non plus concluante.

La FNEC FP FO fait remarquer qu'il devrait être porté à la connaissance des personnels qu'il n'est pas obligatoire de répondre à un mail et s'interroge sur les obligations induites d'une charte pour les enseignants. M. Bousquet répond que l'organisation des mails peut répondre à cette difficulté. La FNEC FP FO s'interroge sur la pertinence du tout numérique sur les usages administratifs.

M. Jambon aborde la question de l'espace numérique de travail (ENT) généralisé dans les collèges. Il précise que les enseignants se plaignent du manque d'ergonomie du cahier de textes de l'ENT par rapport à Pronote, utilisé notamment pour l'appel des élèves. L'ouverture d'une session ENT s'avère très longue, et oblige à se loguer deux fois. M. Jambon soulève la problématique de la déconnexion automatique au bout d'un délai d'une heure, délai qu'il faudrait allonger à 2h, par exemple. D'autre part, l'intitulé « enseignant absent » alors qu'il est en sortie scolaire, en formation, ou convoqué à un examen, donc remplit une mission professionnelle n'est pas satisfaisant en termes de communication institutionnelle. De plus, les ENT intègrent une messagerie des usagers en direction des personnels qui n'apparaît pas opportune. M. Jambon explique que de nombreux collèges ont fait le choix de verrouiller cet usage, source de conflits. Cette option est du seul ressort du chef d'établissement. M. Jambon souhaiterait davantage de démocratie dans les établissements, notamment dans le choix des paramètres, et que les enseignants puissent se prononcer sur ce sujet. Enfin, M. Jambon évoque la problématique particulière concernant le service de la vie scolaire devant l'impossibilité technique de basculer entre EDT et l'ENT. M. Jambon souhaiterait que ces remarques puissent remonter du CHSCTD vers le Conseil départemental et les personnes en charge de l'ENT.

Monsieur l'IA-DASEN indique que ce sont des remarques tout à fait recevables, qu'il introduira dans les échanges avec le conseil départemental.

L'UNSA fait pour sa part remarquer la diminution des moyens accordés aux personnels des établissements en charge de la gestion du réseau informatique qui sont formés et compétents.

La FSU repose la question de la diffusion des résultats de l'enquête aux personnels. Monsieur l'IA-DASEN répond que ces résultats seront mis en ligne sur le site.

## **Point 2 : enquête concernant les professeurs des écoles stagiaires :**

23 PE stagiaires sur 165 ont répondu à l'enquête proposée par le CHSCTD. Le faible taux de retour limite les possibilités d'analyse, mais selon M. Jambon, certaines tendances renforcent ce qui avait pu être observé l'année dernière.

La FSU explique que les personnes ayant répondu estiment insuffisantes les informations délivrées sur le déroulement de l'année et sur la titularisation.

Monsieur l'IA-DASEN exprime des réserves par rapport aux réponses exprimées, compte tenu du fait que la question posée reste vague, et que l'institution a fait beaucoup en terme d'information sur ces points précis. Il insiste sur le faible nombre de réponses, qui doit inciter à la prudence.

M. Jambon acquiesce, tout en s'interrogeant sur la bonne temporalité de la communication de ces informations. M. Bousquet s'étonne à son tour du faible taux de réponse. Il estime qu'il faudrait peut-être revoir le questionnaire.

La FNEC FP FO répond qu'il peut s'agir d'une mauvaise conjonction de temporalité, et que certains PES n'ont peut-être pas su où envoyer la réponse.

Monsieur le secrétaire général précise qu'une boîte de retour était présente à l'ESPé, avec des formulaires vierges et qu'un délai de 4 semaines a été laissé aux PES pour répondre à l'enquête, en accord avec le directeur de l'ESPé.

Monsieur l'IA-DASEN émet l'hypothèse que les PES ne jugent peut-être pas utile de consacrer du temps à répondre alors que la situation leur convient.

Monsieur le secrétaire général ajoute que la DSDEN est intervenue en cours d'année à la demande du directeur de l'ESPé, pour expliquer les modalités du mouvement des personnels aux PES.

L'UNSA et M. Bousquet s'interrogent sur la pertinence du format papier de l'enquête.

Les résultats de l'enquête sont fournis en annexe.

Suite à la lecture des résultats de cette enquête, la FSU propose un avis au CHSCTD.

**« Le CHSCTD réitère sa demande que soit dispensée une information « santé et sécurité au travail » lors de l'accueil de PES ».**

Pour à l'unanimité

Questions diverses

La FSU évoque ensuite la situation du collège de Villars-les-Dombes. Suite aux récentes intempéries, le collège a dû être fermé vendredi 17 et lundi 20 juin 2016. La FSU exprime l'exaspération des personnels par rapport à l'état des locaux. Monsieur Bousquet indique qu'il n'a pas réalisé d'inspection dans cet établissement depuis un certain temps. Monsieur l'IA-DASEN explique qu'il a été alerté dès le jeudi soir et a suivi l'évolution de la situation. Il précise qu'il a eu un contact direct sur ce sujet avec la vice-présidente du Conseil départemental en charge des affaires scolaires.

De nombreuses dalles de plafond ayant été imprégnées d'eau sous le toit terrasse, les services techniques et de secours ont donné une autorisation d'accueil dans des espaces restreints, soigneusement délimités. La priorité a été de ne pas pénaliser les élèves de 3<sup>ème</sup> à l'approche des épreuves du DNB.

La FSU souhaite exprimer le mécontentement des personnels face à l'absence d'intervention du Conseil Départemental sur l'état structurel dégradé de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur l'IA-DASEN remercie les participants clôt la séance à 16h50.

Le Président du CHSCTD,

Le secrétaire du CHSCTD

**Signé**

**Signé**

Francis MORLET

Nicolas JAMBON